



## **Conseil d'Administration de l'ADEME du 16 octobre 2024**

### **Communiqué intersyndical**

*Nous vous proposons un retour sur plusieurs sujets importants présentés au CA d'octobre :*

#### **DECLARATION LIMINAIRE SUITE A CERTAINS PROPOS TENUS PAR LA PRESIDENTE DE LA REGION ILE DE FRANCE CE 10 OCTOBRE**

Les élus représentant les salariés au conseil d'administration ont souhaité revenir sur les déclarations, particulièrement choquantes, faites par la présidente de la région Ile de France ce jeudi 10 octobre sur la chaîne LCI. En effet, madame Valérie Pécresse demande ouvertement la suppression de l'ADEME. Il est étonnant qu'une présidente de Région ait une telle méconnaissance des missions de l'ADEME.

Les élus ont apporté les corrections qui s'imposent :

- 1- L'ADEME n'a pas un budget de 4 milliards d'euros, mais un budget de 1,3 milliard d'euros. Pour les 3 milliards d'euros évoqués en sus par madame Valérie Pécresse, il s'agit de crédits gérés par l'ADEME pour compte de tiers, où le conseil d'administration de l'ADEME n'est pas décisionnaire. Dans ce cadre, seul l'Etat décide des aides attribuées. Et ce budget n'est évidemment pas au bénéfice de l'ADEME, mais au bénéfice des entreprises et collectivités qui s'engagent concrètement dans des projets de transition écologique.
- 2- Par ailleurs, les projets sont loin d'être tous cofinancés par les Régions. A titre d'exemple, bon nombre de projets fonds chaleur ne bénéficient d'aucune contrepartie régionale.
- 3- Enfin, et c'est l'essentiel, le travail de l'ADEME ne se limite, bien entendu pas, à la distribution de subvention mais apporte une expertise reconnue à l'échelle des territoires comme à l'échelle nationale. L'IGF le signale d'ailleurs comme un élément à conforter à l'ADEME.

En conclusion, le rôle de l'ADEME est à la fois complémentaire du rôle des services déconcentrés de l'Etat en région ; mais également un appui technique reconnu des ministères à l'échelon national, et des collectivités et entreprises à l'échelon local.

*Le représentant au CA de Régions de France nous répond que cette prise de parole ne reflète pas la position de Régions de France et que les propos tenus par la présidente de la Région Ile de France n'engagent que cette dernière.*

## ORIENTATIONS BUDGETAIRES ET IMPACTS SUR LE FONDS CHALEUR

### Orientations budgétaires

*En introduction, nous avons insisté sur le caractère baroque de ce CA et tenté d'introduire un peu plus de rationalité dans le débat*

On nous présente des dossiers ambitieux : nouveau COP, stratégie entreprises, système d'aide avec seuil à la hausse pour le dispositif ZIBAC, ... alors qu'en ouverture, nous commençons par discuter d'une orientation budgétaire de réduction de 35% et donc d'une hypothèse d'année blanche sur le fonds chaleur.

Nous sommes étonnés des faibles enseignements que l'on semble avoir tiré collectivement de la double crise énergétique majeure de 2022 (crise gazière liée à la guerre en Ukraine et électrique liée à la défaillance du parc nucléaire). L'Etat a alors constitué un bouclier tarifaire de 26Mds€ pour 2022-2023<sup>1</sup>. Or, nous allons discuter de l'affaiblissement de quelques centaines de millions d'euros d'un des principaux leviers pour réduire cette vulnérabilité : le budget d'intervention de l'ADEME.

Une note d'analyse de ce que ces quelques économies vont générer en coûts supplémentaires pour la France serait utile pour introduire un peu plus de rationalité dans le débat.

Par exemple, en une seule année, l'équivalent du coût total cumulé du Fonds chaleur depuis sa création (4Mds€) a été remboursé par l'évitement des importations qui auraient été nécessaires sans sa mise en œuvre. Ce type d'évaluation peut être reproduite pour d'autres sujets comme les plastiques (au regard de la contribution que l'Etat français paye chaque année à l'Union Européenne pour la non-atteinte de ses objectifs de recyclage).

### Impact sur le Fonds chaleur

*Il était demandé au CA de se positionner sur des scénarios pour la gestion d'un budget 2025 du fonds chaleur très contraint.*

Pour nous, il est indispensable de définir en toute transparence une hiérarchie des projets qui préserve nos engagements vis à vis de nos partenaires, l'écosystème que nous avons contribué à mettre en place depuis plusieurs années et la montée en puissance du Fonds Chaleur. Cette hiérarchie, au-delà d'être transparente, doit être équitable et participer à la lutte contre le sentiment d'abandon du monde rural et ne pas laisser croire aux collectivités que l'ADEME revient sur ses engagements du jour au lendemain.

Notre proposition, comprend les principes suivants :

- 1. Priorité au maintien des missions chaleur renouvelable et des contrats territoriaux CCRt avec ou sans gestion déléguée, et à une éventuelle reconduction de ces contrats en 2025 - même si le budget consacré dépasse largement 20% du fonds chaleur en 2025*
- 2. Maintien des niveaux de forfait 2024 du fonds chaleur pour les projets inférieurs aux seuils et financés dans le cadre de ces CCRt*
- 3. Pas de lancement d'AMI ou d'AAP liés au fonds chaleur en 2025 et gros consommateurs d'AE (BCIAT, BCIB, ...) qui pourront se déporter plus tard ou se faire sans*
- 4. Priorité aux projets déposés en 2023 ou 2024 qui ont été instruits et ont reçu un avis favorable des CNA ou du CA, mais n'ont pu être financés sur des AE 2024 afin d'éviter aux équipes de devoir les réinstruire (la réinstruction de dossiers début 2024 a déjà été source de démotivation)*

---

<sup>1</sup> selon les dernières estimations de la CRE pour l'électricité et le gaz seulement

## **CONCLUSIONS ET SUITE DE LA MISSION DE VERIFICATION DE L'IGF**

Nous notons avec intérêt que l'IGF conforte le modèle de l'ADEME et formule des recommandations que nous portons depuis plusieurs années concernant le relèvement du plafond d'emplois pour permettre des embauches en CDI plutôt qu'en intérim sur des missions pérennes. De même concernant l'importance de maintenir et renforcer l'expertise en interne.

Nous attirons toutefois l'attention de la direction sur un possible angle mort concernant la transmission d'expertise lors des départs en retraite (au siège, comme en DR). Nous souhaitons que les modalités de transmission par une forme de compagnonnage intergénérationnel soient proposées dans le cadre du plan d'actions sur les risques stratégiques.

*Le président accueille favorablement cette demande en soulignant l'intérêt réciproque pour les personnes concernées et pour l'agence de manière générale.*

## **NOUVELLE CHARTE DE DEONTOLOGIE**

Nous prenons note de plusieurs modifications substantielles dans cette nouvelle charte et demandons qu'un plan d'accompagnement lui soit associé pour permettre une meilleure appropriation.

*Le président demande au déontologue de travailler en ce sens. Ce travail sera partagé de manière spécifique lors de la prochaine rencontre de la commission des risques stratégiques.*

*Les administrateurs et administratrices salarié·es*

*Jérôme DANCOISNE  
Emmanuel DAVID  
Anne-Marie FRUTEAU DE LACLOS  
Catherine GUILMARD  
Véronique MATHEVON  
Eric VIDALENC*